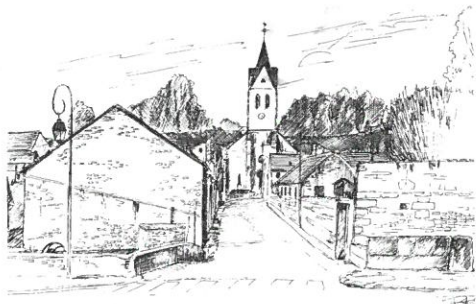


CP 1 F



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES YVELINES – ARRONDISSEMENT DE MANTES LA JOLIE
COMMUNE DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS

Mairie de Saily

21 Rue Saint Laurent
TELEPHONE : 01.34.76.73.14

78440 SAILLY
FAX : 01.34.76.72.26

Conseil Municipal du 22 novembre 2011

Nombre de Conseillers :
En exercice : 10
Présents: 7
Votants : 7
Date de convocation : 10 novembre 2011

L'an deux mil onze le vingt deux novembre 2011 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué,
S'est réuni à la Mairie en séance publique,
Sous la présidence de Monsieur Gérard BEGUIN, Maire.
Etaient présents : M. C. CORTOT de SAVIGNY, Mme Linda VACCHELLI, Mme Marie-Françoise BOUDET, Mr Fabrice HENRI, Mme Nathalie RENARD, Mme Sabine COURNAULT, Mr Jean-Luc LABORDE.
Etaient absents : Mme S. JEANNE
Excusés : G. FORMELLE

Objet : Taxe d'aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-14 ;

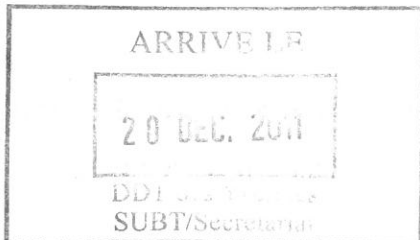
Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses Membres présents **décide** :

- **d'instituer** sur le secteur de la commune de Saily, un **taux de 4%** ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

La présente délibération est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

• Délibération exécutoire
Le 22/11/2011
Le Maire
G. BEGUIN



Extrait certifié conforme
SAILLY, le 22/11/2011
Le Maire,
G. BEGUIN



to feu